

Conduire en Nouvelle-Zélande



Il y a un certain nombre de choses qui risquent de vous surprendre lorsque vous prendrez le volant en Nouvelle-Zélande. Par exemple :

- nous conduisons à gauche ;
- il est interdit de téléphoner au volant sans kit mains-libres.

Mettez toutes les chances de votre côté pour que votre voyage soit sûr et agréable, et lisez attentivement cette brochure avant de prendre la route.

ROULEZ À GAUCHE

Conduisez **toujours** à gauche. Si vous avez l'habitude de conduire à droite, faites particulièrement attention à bien rester à gauche quand vous vous engagez sur la route. Il est facile d'oublier où l'on est !



ALCOOL ET DROGUE

Ne consommez pas d'alcool ni de drogues avant de conduire. Les lois sur l'alcool et la drogue au volant sont strictement appliquées en Nouvelle-Zélande et les contraventions sont sévères. Pour les conducteurs de moins de 20 ans, la limite d'alcoolémie est de zéro. Cela signifie que vous ne pouvez pas prendre le volant si vous présentez un taux d'alcool dans le sang ou dans l'haleine qui n'est pas nul. Pour les conducteurs de plus de 20 ans, la limite d'alcoolémie est de 50 milligrammes par 100 millilitres de sang ou 250 microgrammes par litre d'air expiré.

CEINTURE DE SÉCURITÉ

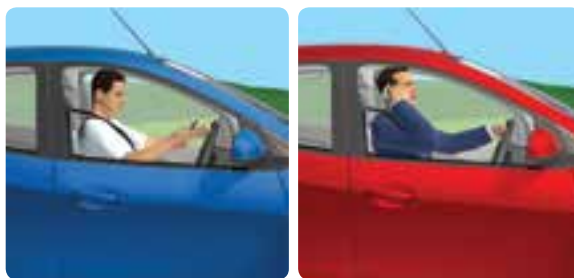
Le port de la ceinture de sécurité ou d'un dispositif de retenue pour enfant est obligatoire pour toute personne à bord d'un véhicule, qu'elle soit assise à l'avant ou à l'arrière.

Les enfants de moins de sept ans doivent être installés dans un dispositif de retenue adapté. Les enfants âgés de sept ans doivent être installés dans un dispositif homologué s'il y en a un dans la voiture.



TÉLÉPHONES MOBILES SANS KIT MAINS-LIBRES

L'utilisation d'un téléphone mobile au volant est interdite, sauf si l'appareil est équipé d'un kit mains-libres ou s'il est fixé sur le véhicule et ne requiert qu'une interaction tactile rare et brève. Il est également défendu d'écrire, de lire ou d'envoyer des messages depuis un téléphone mobile en conduisant.



TEMPS DE TRAJET

Il n'est pas rare de sous-estimer le temps nécessaire pour effectuer un trajet en Nouvelle-Zélande.

Les distances peuvent sembler faibles sur le papier, mais les routes néo-zélandaises sont souvent plus étroites que celles que vous empruntez habituellement, couvrent un terrain accidenté et sont très variées puisqu'elles vont des autoroutes aux routes non goudronnées.

La fatigue est un facteur de risque d'accident très important. Voici quelques conseils pour augmenter votre vigilance.

- Reposez-vous avant de faire un long trajet.
- Faites une pause toutes les deux heures.
- Changez de conducteur si c'est possible.
- Évitez de manger copieusement et buvez beaucoup d'eau.
- Si vous commencez à avoir sommeil, arrêtez-vous à un endroit sûr et faites une sieste d'une quarantaine de minutes.
- Si vous êtes très fatigué(e), cherchez un lieu pour passer la nuit.

PRIORITÉS AUX INTERSECTIONS

En règle générale, lorsque vous tournez, vous devez céder le passage à tous les véhicules qui ne tournent pas. Mettez toujours votre clignotant avant de tourner.

INTERDICTION DE TOURNER À GAUCHE AU FEU ROUGE

En Nouvelle-Zélande, vous n'avez pas le droit de tourner à gauche lorsque votre feu est au rouge. Si vous tournez à une intersection avec des feux, vous devez céder le passage aux piétons qui traversent.

PARTAGE DE LA CHAUSSÉE AVEC LES CYCLISTES

Sur les routes néo-zélandaises, les cyclistes ont les mêmes droits que les automobilistes. Ralentissez lorsque vous vous approchez d'un cycliste, dépassez-le à vitesse réduite en laissant un intervalle de 1,5 mètre, uniquement lorsque cela peut être fait de manière sûre. Mettez votre clignotant bien avant de le dépasser et ne roulez pas sur les pistes cyclables.

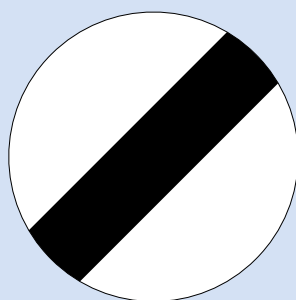
LIMITES DE VITESSE

Les panneaux de limitation de vitesse indiquent la vitesse maximale de conduite. Vous pouvez être amené(e) à ralentir en fonction des conditions routières ou météorologiques.

Il existe plusieurs limites de vitesse en Nouvelle-Zélande. Soyez vigilants et repérez les panneaux.



Sur la plupart des routes principales de campagne, la vitesse est limitée à 100 km/h, sauf si un panneau indique une vitesse inférieure. La vitesse est généralement limitée à 100 km/h sur autoroute.



Ce panneau indique que la vitesse est limitée par défaut à 100 km/h, mais la route risque de ne pas toujours être adaptée à cette vitesse. Il vous faudra peut-être ralentir.



En zone urbaine, la vitesse est limitée à 50 km/h, sauf indication contraire.

PASSAGES À NIVEAU

Seule la moitié des passages à niveau néo-zélandais sont équipés d'un signal automatique. Si le feu rouge clignote, arrêtez-vous et ne redémarrez que lorsqu'il a cessé de clignoter.



Les autres passages à niveau n'ont qu'un panneau de signalisation RAILWAY CROSSING (passage à niveau), GIVE WAY (cédez le passage) ou STOP. Dans le cas d'un panneau STOP, vous devez vous arrêter et vérifier qu'il n'y a pas de train en approche. Dans le cas d'un panneau GIVE WAY, ralentissez suffisamment pour pouvoir vous arrêter et traversez seulement s'il n'y a aucun train en approche.

DÉPASSEMENT

La plupart des routes néo-zélandaises ne comptent qu'une seule voie dans chaque direction et certaines intègrent des voies de dépassement à intervalles réguliers. Il est recommandé d'utiliser ces voies autant que possible pour les manœuvres de dépassement. Il est interdit de dépasser lorsqu'une bande jaune continue est peinte au milieu de la route. En effet, elle signifie que l'endroit est trop dangereux pour autoriser le dépassement.



PRÉSENCE D'ANIMAUX SUR LA ROUTE

Soyez prudents, notamment dans les zones rurales, car des animaux d'élevage peuvent se trouver sur la route. Si vous en voyez, ralentissez et ne klaxonnez pas car ils pourraient avoir une réaction imprévisible. Vous devrez peut-être vous arrêter et attendre que les animaux passent ou avancer au pas derrière eux en suivant les instructions de l'éleveur.



ROUTES NON GOUDRONNÉES

Évitez autant que possible les routes non goudronnées. Si vous devez en emprunter une, n'oubliez pas qu'elles peuvent être très étroites. Roulez à vitesse réduite et ralentissez encore davantage à l'approche d'autres véhicules car la poussière réduit la visibilité et les cailloux peuvent provoquer des éclats sur le pare-brise.



PERMIS DE CONDUIRE VALIDE

Vous devez avoir votre permis de conduire en cours de validité sur vous, à tout moment lorsque vous êtes au volant. Si votre permis étranger n'est pas en anglais, vous devez également avoir sur vous une traduction en anglais émise par :

- une agence de traduction ou un traducteur agréé par la NZ Transport Agency (la liste est disponible sous www.nzta.govt.nz/licence/residents-visitors/translators.html) ;
- un représentant diplomatique d'un haut-commissariat, d'une ambassade ou d'un consulat ;
- l'instance ayant délivré votre permis étranger.

Un permis de conduire international délivré conformément à la convention de Vienne sur la circulation routière est considéré comme une traduction valide.

Tant que votre permis de conduire étranger est valable, vous avez le droit de conduire pendant une durée maximale de 12 mois à compter de la date de votre arrivée en Nouvelle-Zélande. Cette période de validité se renouvelle à chaque fois que vous arrivez en Nouvelle-Zélande.

Au terme de 12 mois, si vous souhaitez continuer à conduire en Nouvelle-Zélande, il vous faudra obtenir un permis de conduire néo-zélandais. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la fiche « Factsheet 72: *Overseas driver licences: converting to a New Zealand licence* » (en anglais), disponible en ligne sous www.nzta.govt.nz/resources/factsheets/72 et auprès des autorités délivrant le permis de conduire.

Une fois que vous êtes titulaire d'un permis de conduire néo-zélandais, vous ne pouvez plus utiliser votre permis étranger, même si cela fait moins de 12 mois que vous êtes en Nouvelle-Zélande.

PONTS À UNE VOIE

Un certain nombre de routes néo-zélandaises comptent des ponts à une voie sur lesquels les véhicules circulant dans un sens doivent céder le passage à ceux venant d'en face.

Les panneaux de signalisation ci-dessous indiquent que vous approchez d'un pont à une voie. Ralentissez et vérifiez qu'il n'y a pas de véhicule venant en face. La flèche rouge de taille réduite indique le sens de circulation qui doit céder le passage.



Ces deux panneaux indiquent que vous devez céder le passage aux véhicules traversant le pont dans le sens inverse.



Ce panneau indique que s'il n'y a aucun véhicule engagé sur le pont, vous pouvez l'emprunter avec prudence.

CONDUIRE EN HIVER

Soyez prudent lorsque vous rencontrez ce panneau signalant une chaussée glissante en cas de pluie ou de verglas : ralentissez et évitez de freiner brusquement.



La neige et le verglas rendent les routes plus dangereuses, particulièrement aux abords des cols de montagne. Les sociétés de location de voitures fournissent en général des chaînes si vous risquez de rencontrer ces conditions de conduite. Assurez-vous de savoir les installer avant de partir.

STATIONNEMENT LE LONG DU TROTTOIR

En Nouvelle-Zélande, vous risquez d'être verbalisé ou de voir votre véhicule emmené à la fourrière si vous stationnez du mauvais côté de la route. Le stationnement est autorisé uniquement dans le sens de circulation, c'est-à-dire du côté gauche, sauf s'il s'agit d'une voie à sens unique.

DOCUMENTS À CONSULTER

- La fiche « Factsheet 56 *New residents and visitors: driving in New Zealand* » (en anglais, disponible en ligne sous www.nzta.govt.nz/resources/factsheets/56 et auprès des autorités délivrant le permis de conduire).
- Le code de la route néo-zélandais (*New Zealand road code*) qui contient toutes les règles applicables à la circulation de Nouvelle-Zélande (disponible en anglais en librairie et en ligne sous www.nzta.govt.nz/roadcode).
- Des vidéos sur la sécurité routière en Nouvelle-Zélande (disponibles en anglais sous www.nzta.govt.nz/traffic/around-nz/visitors.html).